



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.  
Séance du 31 mars 2025 à 19h00

Nombre de membres		
Afférents au Conseil d'administration	En exercice	Ayant pris part à la délibération
10	15	12

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en son lieu ordinaire, sur convocation adressée par le Président à chacun de ses membres, conformément au Code de l'action sociale et des familles, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SERRUS, Président.

Secrétaire de séance : Jean-Marie LEBRE

**Administrateurs présents** : SERRUS Jean-Pierre, LEBRE Jean-Marie, CARELLO Danièle, ROBERT Astrid, LAFOND Emilie, VAILLAT Fanny, BOURGUE Michèle, AGARD Yvette, PELLEGRIN Danièle, POUZENC Catherine

**Administrateurs ayant donné pouvoir** : JEAN Nathalie donne pouvoir à LEBRE Jean-Marie, FRASCA Karine donne pouvoir à CARELLO Danièle

**Administrateurs absents** : MORENO Manuel, MARTINEZ Katia, FIORILLO Chantal

**Délibération N° 25/05-**

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2025 DU CCAS**

Rapporteur : M. Jean-Pierre SERRUS

Le vote du compte financier unique constitue l'arrêté du compte du budget principal du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et de ses budgets annexes. Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

**Budget principal du CCAS** : La section de fonctionnement du budget principal fait apparaître un résultat cumulé excédentaire sur 2024 de 8 312,92 €. Il est constitué du résultat de l'exercice 2024 (titre émis moins mandats émis) cumulé au résultat reporté de l'exercice précédent comme indiqué ci-dessous :

Section de fonctionnement :

Résultats de clôture de l'exercice 2024	Résultat 2023 reporté	Résultat cumulé 2024 à affecter
-53 597,43 €	61 910,35 €	8 312,92 €

La section d'investissement fait apparaître un excédent de 59 156,43 €. Il est composé du solde d'exécution de la section d'investissement 2024 cumulé à l'excédent 2023, comme indiqué ci-dessous :

Section d'investissement :

Résultats de clôture de l'exercice 2024	Résultat 2023 reporté	Résultat cumulé 2024 à affecter	Restes à réaliser
2 092,48 €	57 063,95 €	59 156,43 €	
		59 156,43 €	

- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal du CCAS,
- Vu la délibération n° 25-04 du 31 Mars 2025 relative à l'approbation du compte financier unique 2024 du budget principal du CCAS,  
Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**CONSTATE** les résultats 2024 comme évoqués.

**AFFECTE LES RESULTATS** comme suit :

En section de fonctionnement : + 8 312,92 €. - Compte 002 – Résultat d'exploitation reporté en recettes


En section d'investissement : + 59 156,43 € – Compte 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté en dépenses

**PREPND** ces résultats au budget primitif 2025 du budget principal du CCAS.

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le Président :

Jean-Pierre SERRUS



Le Secrétaire de séance :

Jean-Marie LEBRE



Acte rendu exécutoire après télétransmission  
En Sous-Préfecture le.....  
Et de la publication sur le site internet le.....  
ou notification le .....

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2025

Application agréée E-legalite.com